

05.12.2003 - 11:01 Uhr

Imposition des sociétés Une réforme pas prioritaire

Berne (ots) -

Ces quinze dernières années, la quote-part de l'État na cessé daugmenter. Les nouvelles tâches de l'État ont été financées à laide daugmentation des impôts indirects. Les ménages privés aux revenus inférieurs à 100'000 francs ont été touchés de manière disproportionnée par cette évolution, alors que les entreprises et les bénéficiaires de hauts revenus étaient épargnés.

Il ny a aucune nécessité économique à vouloir réformer limposition des sociétés comme le propose le Conseil fédéral. En comparaison internationale, limposition de ces dernières est modérée. En outre, la majorité des mesures prévues nallégeront pas la charge des entreprises, mais celle de leurs propriétaires, respectivement de leurs actionnaires. Il ny aucune raison à cela, car la Suisse ne manque ni de capitaux propres ni de capitaux étrangers.

Ce train de mesures qui nous est proposé ne fera rien dautre que favoriser fiscalement les patrons dentreprises et les actionnaires. Cela, alors quil est prévu den faire autant pour les couples à hauts revenus et les propriétaires de logements. Par contre, rien nest prévu pour les locataires et les familles à revenus modestes à qui lon n« offre » que des augmentations constantes de la TVA. Ce type de politique fiscale revient purement et simplement à répartir différemment la charge fiscale, en lallégeant pour les propriétaires et les ménages à hauts revenus et en lalourdissant pour les ménages à revenus modestes.

Ces « réformes » inutiles amèneront finalement la politique financière suisse à se crasher. Confédération et cantons perdront pour près de 4,8 milliards de francs de recettes, une somme avec laquelle on pourrait abaisser de plus de 2% les prélèvements sur les salaires ou la TVA. L'Union syndicale suisse (USS) exige quon lon renonce à cette réforme de limposition des sociétés.

Serge Gaillard en charge de ce dossier à l'USS (031-377 01 11 ou 079- 353 11 06) et Pietro Cavadini, responsable de linformation à l'USS (079-353 01 56) se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur cette question.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100469860> abgerufen werden.